

Suresnes, le 21/03/2022

Objet : Attestation de transfert de distribution

Madame, Monsieur,

A compter du 1er Avril 2022, en raison d'un accord conclu en ce sens, la commercialisation des produits des gammes MCS (Consommables et Accessoires) et HRC (Masques, accessoires et consommables de ventilation) est confiée à la société partenaire de Philips, AVF Biomédical basée à Pacé (35), pour les départements suivants : 11, 16, 17, 19, 24, 31, 33, 34, 37, 40, 44, 46, 47, 49, 64, 66, 79, 81, 82, 85, 86, 87.

AVF BIOMEDICAL, déjà partenaire de Philips depuis de nombreuses années sur plusieurs gammes de matériels et consommables, prendra toutes les mesures utiles pour que ce changement soit le plus neutre possible. Pour vos futures commandes, 3 cas de figures peuvent se présenter :

- 1 : Vous avez l'habitude de passer par une centrale d'achat => vous pourrez continuer à commander par ce canal habituel. Il n'y aura pas d'impact pour vous.
- 2 : Vous avez un marché en cours sur ces produits pour lequel Philips est titulaire => un avenant de transfert de marché vous sera proposé au profit d'AVF afin qu'ils puissent assurer la continuité de ce marché.
- 3 : Vous avez un accord de prix sur l'année datant de moins de 3 mois => AVF BIOMEDICAL reprendra la suite de cet accord.

Votre contact chez AVF Biomédical est Madame Christelle TERTRAIS que vous pouvez joindre par téléphone au 02 99 32 23 76 ou par courriel à [commandes@avf-biomedical.com](mailto:commandes@avf-biomedical.com).

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.

Julien Knipiler  
Indirect Channel Leader  
06.17.70.44.22 / [julien.knipiler@philips.com](mailto:julien.knipiler@philips.com)



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Julien Knipiler".